



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 6 FEVRIER 2019

## EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2019-004 / 7-5-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 31 janvier 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 25 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. AIFA, Y. ALLARDIN, A. BLANCANEUX, C. BADREDDINE, N. CHARLETY, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, G. FAVRE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

**Représentés :** J-L. BALLY, M. CHASSON, A. FAVIER, J. FORTE, B. PARIS, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT,

La secrétaire de séance désignée est Corinne MOLLIER-SABET.

---

**OBJET : FINANCES / SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Vie citoyenne - Subvention exceptionnelle à l'association « Le Rigodon » pour le réveillon solidaire du 31 décembre 2018**

---

Rapporteur : Michaël De Jaham

**EXPOSE :** En septembre 2012, les associations voironnaises (Le Rigodon, Arts en Action, le Comité de Solidarité, le Diaconat Protestant, le Secours Catholique, le Secours Populaire et l'Epicerie Solidaire Amandine) proposent de répondre à un appel d'offre de la Fondation de France qui souhaite soutenir des initiatives de réveillon solidaire.

Le projet voironnais est retenu et la Fondation de France octroie une subvention de 2 000 €. De son côté, la ville donne une subvention exceptionnelle de 1 000 € et prête gratuitement la salle des fêtes. Ce réveillon est ouvert à tous les Voironnais, moyennant une participation financière minimale. Les inscriptions se font auprès des associations du Collectif.

Les associations assurent toute la logistique de ce réveillon, mobilisent des bénévoles pour la préparation de la salle, assurent l'accueil des usagers, le service du repas et l'animation. Cette année, pour faciliter la logistique, le CCAS a pris en charge la location de 2 étuves (remise en chauffe des plats chauds), et la location de la vaisselle.

Le tarif reste maîtrisé pour permettre à tous de participer. Le prix est fixé à 8 € minimum pour les adultes et 2 € pour les enfants de moins de 10 ans. Le collectif souhaite limiter le nombre des participants à 280, conformément à la capacité de la salle.

... / ...

Cependant, en l'absence de reconduction de subvention de la Fondation de France, le budget ne peut pas être équilibré sans une aide financière de la ville. En 2017, une subvention de 1 500 € a été accordée.

La demande de subvention de l'association le Rigodon pour les besoins de cette manifestation, s'élève à 1 500 € compte tenu de l'augmentation des prestations nécessaires à l'organisation.

**PROPOSITION :**

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration Générale en date 28 janvier 2019,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'accorder une subvention de 1 500 € à l'association le Rigodon pour la réalisation du réveillon solidaire du 31 décembre 2018.

**DECISION :** La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITE (33 POUR)**  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT